

Avis n° 2013 / 02-04 relatif à l'habilitation de l'Institut supérieur des sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage (Agro Campus Ouest) à délivrer un titre d'ingénieur diplômé

Catégorie E : demande déposée hors calendrier national périodique des habilitations

- Vu la demande présentée par Agro Campus Ouest à Rennes le 5 janvier 2012
- Vu le rapport établi par Bernard Roman-Amat (membre CTI, rapporteur principal) et Sylvie Chevalet (experte CTI), présenté lors de la séance plénière du 6 février 2013,
- -Vu la délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional de Bretagne

La Commission des Titres d'ingénieur a adopté le présent avis :

Agro Campus Ouest est un EPCSCP sous tutelle du ministère de l'agriculture, créé le 1er juillet 2008, issu du regroupement entre Agrocampus-Rennes et l'Institut national d'horticulture (INH) d'Angers. L'établissement est implanté sur 2 sites, Rennes et Angers. Membre de deux PRES (« Université européenne de Bretagne » UEB et « Université Nantes Angers Le Mans » UNAM), Agro Campus Ouest intervient aussi au sein du consortium Agreenium, un EPCS regroupant les principaux acteurs agronomiques et vétérinaires en France, et au sein de 3 pôles de compétitivité : Pôle Mer, Valorial et Vegepolys.

L'école propose une formation d'ingénieur dans 4 spécialités : « agronomie » (sous statut d'étudiant, mise en place dans le centre de formation et de recherche de Rennes), « agroalimentaire » (sous statut d'étudiant et en formation continue, mise en place dans le centre de formation et de recherche de Rennes), « horticulture » et « paysage » (toutes deux en formation initiale sous statut d'étudiant, sous statut d'apprenti et en formation continue, dans le centre de formation et de recherche d'Angers). Agro Campus Ouest recrute majoritairement à bac+2 mais intègre aussi des élèves dès le baccalauréat (25% de l'effectif), notamment pour la formation d'ingénieur en agro-alimentaire. En 2011, l'école accueillait au total 1 148 élèves ingénieurs, 139 étudiants de master et 70 doctorants. Les nouveaux élèves comptaient 45% de boursiers et 70% de femmes.

Agro Campus Ouest compte 127,7 ETP d'EC et 18,6 ETP d'enseignants sans mission de recherche. En 2010, la fiche synthétique mentionnait également 350 vacataires issus du monde socio-économique. L'école fonctionne grâce à la collaboration de 300 personnels administratifs et techniques. L'établissement dispose au total de 67 600 m² (dont 39 200 m² consacrés à l'enseignement : 17 600 m² à Angers (dont 13 200m² consacrés à l'enseignement) et 50 000 m² à Rennes (dont 26 000m² consacrés à l'enseignement). Le budget de fonctionnement hors recherche et investissements s'élève à 10 millions d'€.

A l'issue de la dernière évaluation périodique de l'établissement par la CTI, l'habilitation d'Agro Campus Ouest a été renouvelée pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} sept. 2008 pour les 4 spécialités mises en place par la voie de la formation initiale étudiante. Ce renouvellement d'habilitation était accompagné des recommandations suivantes : exiger impérativement un niveau d'anglais B2+ (TOEIC 750 ou équivalent), garanti par une certification externe, et en faire un élément constitutif du diplôme, travailler à une meilleure identification des formations d'ingénieurs et des masters, diminuer le nombre d'heures de cours magistral au profit des travaux dirigés et surtout des travaux pratiques, notamment dans l'option « sciences des aliments et procédés industriels », augmenter la part des vacataires du monde professionnel dans les heures d'enseignement, accueillir davantage d'étudiants étrangers dans la formation d'ingénieur, créer davantage de synergie entre les formations issues de l'Ecole nationale supérieure agronomique de Rennes et de l'Institut national supérieur de formation agroalimentaire notamment au niveau de la vie associative, réfléchir à la cohérence de l'offre de formation dans le domaine agroalimentaire dans le nouvel établissement et mettre en conformité la maquette du diplôme avec le titre d'ingénieur figurant sur la liste des écoles habilitées à délivrer le titre d'ingénieur diplômé.

Lors de la séance du 14 avril 2009, la CTI a émis un avis favorable à l'extension à la voie de l'apprentissage de la spécialité « horticulture » (campus d'ANGERS) pour la durée de 5 ans à compter du 1^{er} septembre 2009 correspondant à un recalage sur le calendrier périodique. Cet avis favorable était accompagné de la

recommandation suivante : mettre en place une procédure de recrutement spécifique pour la filière d'apprentissage en 3 ans.

Puis, lors de la séance plénière du 11 mai 2010, la CTI a émis un avis favorable à l'extension à la voie de l'apprentissage de la spécialité « paysage » (campus d'ANGERS) pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} septembre 2010 correspondant à un recalage sur le calendrier périodique. Cet avis favorable était accompagné des recommandations suivantes : ouvrir le recrutement pour que les candidats puissent rentrer directement en 1ère année du cursus ingénieur quitte à prévoir des remises à niveau scientifiques en début de formation, réfléchir à la structure de la formation (un objectif de 25 apprentis, justifie-il vraiment 2 spécialités et 5 options ?), être vigilant sur la spécificité de l'accompagnement pédagogique des apprentis, centré sur l'interaction entreprise-centre dans l'acquisition des compétences, veiller à ce que les regroupements apprentis et étudiants dans des options ou cours communs répondent à des objectifs pédagogiques bien précis.

<u>Objet de la demande de l'établissement</u>: habilitation à délivrer à compter du 1^{er} septembre 2013 le titre d'ingénieur diplômé d'Agro Campus Ouest, spécialité "agro-alimentaire", en formation initiale sous statut d'apprenti en partenariat avec l'IFRIA de Bretagne. La formation des ingénieurs en agro-alimentaire sous statut étudiant se déroule en 5 ans sur le campus de Rennes.

1/ Formation

La formation d'ingénieurs par apprentissage envisagée se déroulerait en trois ans et aboutirait aux mêmes compétences que celles de la voie sous statut étudiant. L'effectif visé est de 15 apprentis par promotion. Une enquête auprès des entreprises du secteur a fait ressortir un potentiel d'embauche de l'ordre de 30 apprentis par an. Les apprentis seraient recrutés majoritairement selon une filière spécifique parmi les titulaires de BTS ou DUT. Certains élèves d'AGROCAMPUS Ouest ayant suivi les deux premières années de formation sous statut étudiant pourraient aussi choisir la voie de l'apprentissage à partir de la troisième année. AGROCAMPUS a choisi l'IFRIA de Bretagne comme structure de partenariat et son CFA sans mur. Ce CFA intervient déjà pour la formation d'ingénieurs en agro-alimentaire à Quimper avec l'Université de Bretagne occidentale (30 apprentis par an). Le nombre d'heures prévu est de 1823, soit légèrement plus que le maximum recommandé par la CTI (1800). Le calendrier d'alternance comporte 60 semaines à l'école, 69 semaines en entreprise et 12 semaines de stage à l'étranger (réalisées dans le cadre de l'entreprise).

2/ Synthèse de l'évaluation

Les rapporteurs font ressortir les **points forts** suivants :

- projet fermement porté par la direction de l'école, soutenu par le corps enseignant et bien réfléchi;
- projet qui répond à une forte attente des entreprises, notamment dans le domaine de la production;
- existence au sein d'Agro campus Ouest d'une expérience significative, quoique récente, en matière de formation d'ingénieurs par apprentissage (2 cursus);
- adossement à un partenaire efficace et expérimenté ayant des liens très forts avec les entreprises, l'IFRIA de Bretagne et son CFA;
- recrutement des apprentis réalisé majoritairement par une filière spécifique ;
- bon rythme d'alternance ;
- stage obligatoire de 12 semaines à l'étranger ;

Les **points faibles** sont les suivants :

- incertitudes concernant les effectifs et le niveau de recrutement des apprentis;
- projet de recruter une partie des apprentis dans le cursus étudiant ;
- positionnement de la formation par rapport à celle de Quimper qui reste à confirmer dans la pratique :
- manque de lisibilité entre la structure de partenariat et le CFA porteur ;

- cours mutualisés apprentis/étudiants qui n'intègrent pas nécessairement la pédagogie inductive spécifique de l'apprentissage ;
- définition et modalités d'évaluation des compétences acquises pendant les séquences en entreprise encore très partielles.

X X X

Après délibération, la CTI se prononce en faveur de l'habilitation d'Agro Campus Ouest

- à ouvrir une formation initiale en agro-alimentaire par la voie de l'apprentissage en partenariat avec l'IFRIA de Bretagne, à compter du 1^{er} septembre 2013,
- pour une durée restreinte à un an, correspondant au délai de retour de la prochaine évaluation selon le calendrier périodique de la CTI.

Cet avis s'accompagne des recommandations suivantes :

- organiser la formation sur trois ans, les cursus en deux ans devant être exceptionnels ;
- veiller au niveau des apprentis recrutés et mettre en place des indicateurs de suivi ;
- veiller à distinguer nettement la formation d'Agro Campus Ouest de celle des apprentis en agro-alimentaire de l'Université de Brest à Quimper ;
- veiller à donner au corps enseignant impliqué une formation significative à l'apprentissage;
- ne pas dépasser 1 800 h de formation ;
- décrire en détail les compétences à acquérir lors des séquences en entreprise et les modalités d'évaluation de leur acquisition, et achever la rédaction du règlement des études :
- faire une promotion active de la formation auprès des établissements à la sortie desquels les apprentis seront recrutés ;
- adopter l'intitulé complet du nouveau diplôme « spécialité agro-alimentaire par l'apprentissage en partenariat avec l'IFRIA de Bretagne »;
- rédiger la fiche RNCP de ce nouveau diplôme.

Délibéré en séance plénière à Mont Saint Aignan, le 13 février 2013 Approuvé en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, le 12 mars 2013

Le président de la CTI

Whare

Philippe MASSÉ